

Editorial

Accord-cadre: pas d'action précipitée



Le projet d'accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne (UE) fait couler beaucoup d'encre. Avec lui, le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) se retrouve au cœur du débat sur la politique européenne de la Suisse. Le projet ne couvre pas formellement le Domaine FRI. Mais il est probable que l'UE menace de nous exclure de ses programmes de recherche pour exercer une pression et obtenir l'accord-cadre. Une exclusion aurait des conséquences néfastes: nous l'avons vécu entre 2014 et 2016 avec Horizon 2020, après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse.

Des relations stables avec l'UE sont la condition pour permettre à nos scientifiques de participer aux plus grands projets de recherche du continent. La participation de la Suisse est aussi dans l'intérêt de l'UE, car nos hautes écoles ont de grandes qualités. Mais la raison m'impose d'éclaircir certains points critiques de l'accord-cadre. En particulier, la nouvelle clause guillotine, la position dominante de la Cour de justice européenne et la question des droits des citoyens de l'UE dans le domaine social posent problème.

Parapher un accord-cadre insatisfaisant ne permettrait pas de préserver durablement les intérêts du Domaine FRI. Car *in fine*, un non du peuple et des cantons à l'accord-cadre pourrait signifier une exclusion cette fois définitive des programmes de recherche.

Christian Wasserfallen,
Conseiller national,
président du Team politique FUTURE

Formation

La tertiarisation répond à la demande des employeurs

Le niveau de formation de la population suisse continuera d'augmenter durant les vingt prochaines années. En 2020, il devrait y avoir plus de personnes de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme du degré tertiaire que de personnes dont la plus haute formation achevée est le secondaire II. Le nombre d'étudiant(e)s dans les hautes écoles suisses devrait croître de 21% au total d'ici à 2037. Selon un rapport du Conseil fédéral, la hausse du niveau de formation coïncide avec la demande du marché du travail.

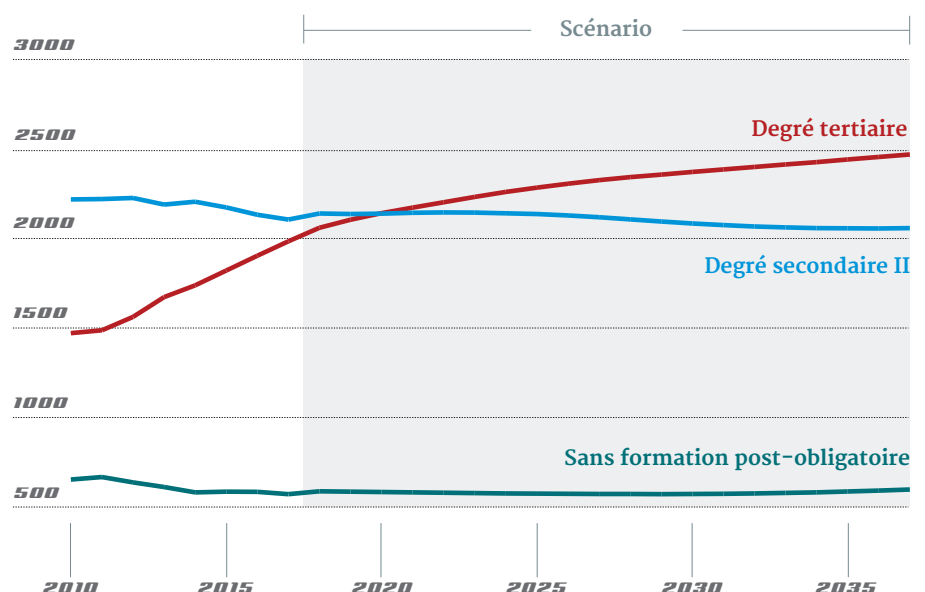
Le système de formation suisse est en phase avec l'évolution du marché du travail. Aujourd'hui comme demain, les personnes diplômées répondent à la demande de l'économie et de la société.

Telles sont les conclusions d'un rapport établi par le Conseil fédéral en réponse à un postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Cette étude compare l'impact de la démographie et de développements spécifiques dans la formation au cours des vingt prochaines années avec la demande du marché du travail.

Le niveau de formation de la population suisse continuera d'augmenter jusqu'en 2037. Déjà l'an prochain, il devrait y avoir plus de personnes de 25 à 64 ans titulaires d'un diplôme du degré tertiaire que de personnes diplômées du secondaire II (ex. apprentissage ou maturité gymnasiale). Il convient de noter que la formation du degré tertiaire ne désigne pas uniquement

Nombre de personnes de 25 à 64 ans par plus haute formation achevée

Scénario de référence, en milliers de personnes



Source: OFS

les diplômés des hautes écoles, mais aussi les diplômés de la formation professionnelle supérieure. On estime que le nombre de diplômé(e)s du degré tertiaire va passer de près de 2 millions en 2017 à environ 2,5 millions en 2037 (voir le graphique). Selon le scénario de référence, le nombre de diplômé(e)s du secondaire II ne diminuera que légèrement. Cette évolution est liée au fait que de plus en plus de personnes suivent une formation de degré tertiaire après leur apprentissage. Le nombre de personnes sans formation post-obligatoire devrait peu diminuer au cours des vingt prochaines années.

Le nombre total d'étudiant(e)s dans les hautes écoles suisses va continuer d'augmenter à l'avenir, en raison du passage plus fréquent au degré tertiaire et à

l'évolution démographique. Compte tenu des années de forte natalité, le nombre d'étudiant(e)s devrait surtout augmenter dès 2025. Une hausse de 21% au total est prévue entre 2017 et 2037.

Un besoin accru en personnel qualifié

L'analyse de la Confédération montre que l'évolution attendue coïncide avec la demande du marché du travail. Une augmentation supérieure à la moyenne du nombre de personnes formées devrait s'observer dans les domaines de formation où le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) avait identifié une forte demande en personnel qualifié en 2016. La proportion croissante de personnes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire contribue à répondre aux besoins accrus en personnel qualifié.

Il convient de noter que ces résultats intègrent également la contribution de la migration. Aujourd'hui, la proportion de personnel qualifié venant de l'étranger est relativement élevée par rapport aux diplômé(e)s suisses dans des domaines tels que le génie des procédés, les technologies de protection de l'environnement, l'informatique et les technologies de la communication, ainsi que la santé. Par conséquent, l'évolution à venir de la migration contribuera à l'équilibre entre l'offre et la demande dans certains secteurs d'activité. La capacité de la Suisse à continuer de recruter du personnel hautement qualifié dans des domaines où le besoin en personnel est particulièrement élevé sera décisive.

Révision de la LDA

Une minorité de la CSEC-E demande le droit à une seconde publication

Pendant la session de printemps, le Conseil des Etats va se pencher sur la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA). Le projet de loi contient diverses modifications qui facilitent l'utilisation des informations scientifiques. En complément, une minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture de la Chambre haute (CSEC-E) demande une nouvelle adaptation législative dans le cadre de la révision de la LDA. Afin de pleinement assurer le libre accès aux publications scientifiques («Open Access»), elle propose de faire appliquer le droit à une seconde publication en adaptant le code des obligations. Ce complément garantirait que les travaux scientifiques financés par des fonds publics puissent

toujours être publiés une deuxième fois après leur publication auprès d'une maison d'édition. Le grand public pourrait consulter gratuitement cette seconde publication sur internet, au terme d'un certain délai. La proposition minoritaire de la CSEC-E prévoit que les articles scientifiques soient disponibles gratuitement au plus tard six mois après leur parution dans une revue; pour les contributions à des ouvrages collectifs ou des monographies, le délai serait de douze mois.

Une meilleure utilité des résultats

Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses soutiennent cette proposition de minorité. Le libre accès à la littérature scientifique gagne en importance

dans la science. La Stratégie nationale sur l'Open Access, développée à la demande du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), a pour objectif de rendre toute la littérature scientifique financée par des fonds publics librement accessible d'ici à 2024. En Suisse, il existe actuellement des obstacles empêchant une pleine application de l'Open Access. Seuls 30% des publications scientifiques suisses sont aujourd'hui en libre accès; le reste de la littérature scientifique est consultable contre paiement. Un droit inaliénable de deuxième publication améliorerait l'utilité des résultats de recherche pour les acteurs de l'économie et de la société, ainsi que pour la science.

EN BREF

Numérisation: la CSEC-N dépose deux motions

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) s'est penchée sur le développement numérique dans le domaine de la formation, dans la perspective du Message FRI 2021-2024. Elle a déposé deux motions: d'une part, la majorité de la CSEC-N demande un programme d'impulsion pour la diffusion de projets de numérisation innovants. Sa deuxième motion demande les moyens financiers nécessaires au lancement, indépendant du Message FRI, d'un programme d'impulsion sur la numérisation pour les hautes écoles, la formation professionnelle et la formation continue.

Innosuisse chargée des programmes d'innovation internationaux

Depuis janvier 2019, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est chargée des programmes de partenariat avec l'UE axés sur l'innovation (Eurostars-2, AAL, ECSEL) et de l'initiative de recherche et développement axée sur le marché EUREKA. Les réseaux européens ERA-Net ont également été placés sous la responsabilité d'Innosuisse. Ces fonctions étaient préalablement assumées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. Les conditions d'encouragement restent inchangées.

Le FNS octroie 51 subsides Eccellenza

Le Fonds national suisse (FNS) octroie des subsides Eccellenza à 51 jeunes scientifiques prometteurs visant un poste de professeur à durée indéterminée. Leurs projets seront financés à hauteur de 1,6 million de francs en moyenne sur une période de cinq ans. Les bénéficiaires exercent leurs activités dans huit universités et les deux EPF; 35% d'entre eux sont des femmes. Avec ce nouvel instrument d'encouragement, le FNS accroît son soutien à la relève scientifique hautement qualifiée.

29 ERC Consolidator Grants pour la Suisse

En 2018, le Conseil européen de la recherche (ERC) a octroyé un total de 291 Consolidator Grants à des scientifiques d'excellence à mi-carrière. Vingt-neuf de ces Grants ont été remis en Suisse. Cette dernière occupe ainsi la quatrième place derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. L'ETH Zurich a reçu dix encouragements, l'Université de Zurich cinq. Quatre bourses ont été décernées à l'Université de Berne et à l'EPFL. Les universités de Bâle et de Genève ont reçu deux ERC Consolidator Grants chacune. Un encouragement a été remis à l'Université de Fribourg et à la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI).

Loi sur les EPF: révision partielle en consultation

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une révision partielle de la Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF). Les modifications légales concernent le gouvernement d'entreprise, le droit du personnel, la vente d'énergie et la mise en œuvre de recommandations du Contrôle fédéral des finances. La consultation dure jusqu'au 8 mars 2019.

Fritz Schiesser quitte la présidence du Conseil des EPF

Fritz Schiesser quittera la présidence du Conseil des EPF à la fin avril 2019. L'avocat et notaire, titulaire d'un doctorat en droit et ancien conseiller aux Etats du canton de Glaris préside le Conseil des EPF depuis 2008. La succession est régie par une procédure standardisée, qui aboutira sur une nomination par le Conseil fédéral.

Une nouvelle rectrice pour la HEP Fribourg

Katharina Mertens Fleury a pris la direction de la Haute école pédagogique de Fribourg. Le Conseil d'Etat fribourgeois a nommé la nouvelle rectrice sur proposition de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la

Commission de la HEP. Docteur en germanistique et titulaire d'une habilitation, Katharina Mertens Fleury a succédé à Pascale Marro le 1^{er} février 2019.

Nouvelle loi pour la coopération en matière de formation

Le Conseil fédéral met à jour la base légale qui règle la coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Il a ouvert une consultation dans ce but. La base légale actuelle se focalise sur la participation de la Suisse aux programmes de formation européens. La mise en œuvre des programmes d'encouragement de la mobilité en matière de formation pratiquée depuis 2014, quant à elle, n'est pas ancrée de manière équivalente dans la loi. La révision totale vise à élargir la marge de manœuvre stratégique pour flexibiliser les instruments d'encouragement existants.

HSG: Bernhard Ehrenzeller deviendra recteur en 2020

Bernhard Ehrenzeller sera le prochain recteur de l'Université de Saint-Gall (HSG). Le gouvernement du canton de Saint-Gall a confirmé son élection par le Sénat et le Conseil de l'université. Bernhard Ehrenzeller est professeur ordinaire de droit public à la HSG. Il succédera au recteur actuellement en fonction, Thomas Bieger, le 1^{er} février 2020.

Impressum

© Réseau FUTURE 2019

Münstergasse 64/66, 3011 Berne
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.